

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DES STATUTS DU PÔLE EDITORIAL NUMERIQUE (POLEN)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 30 JUIN 2017,

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu l'avis favorable des membres de la CR du 6 juin 2017 ;

PRESENTATION DU PROJET

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les statuts du Pôle Editorial (POLEN).

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les statuts du Pôle Editorial (POLEN) tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 37

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-06-30-19

TRANSMIS AU RECTEUR

PUBLIE LE :

Le Président,


Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.